

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 383)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC92

présenté par
Mme Amadou, rapporteure

ARTICLE 4

I. – Au début de l’alinéa 1, insérer les mots :

« Du trentième jour précédant celui de la cérémonie d’ouverture des Jeux Olympiques de 2024 au quinzième jour suivant la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques de 2024, »

II. – En conséquence, au même alinéa 1, supprimer les mots : « pendant une période comprise entre le trentième jour précédant celui de la cérémonie d’ouverture des jeux Olympiques 2024 et le quinzième jour suivant la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques 2024, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.